



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Stanstead-Est,

QUE lors d'une séance régulière tenue le 2 décembre 2024, le conseil municipal de la municipalité de Stanstead-Est a adopté le règlement numéro 2024-08 sur la gestion contractuelle de la municipalité de Stanstead-Est ;

QUE l'original dudit règlement est conservé dans les archives municipales, au bureau municipal de l'Hôtel de ville situé au 7015, route 143, à Stanstead-Est, où il peut être consulté durant les heures d'affaires ;

QUE le règlement numéro 2024-08 entre en vigueur immédiatement.

DONNÉ À STANSTEAD-EST, ce 4^e jour du mois de décembre 2024.

ÉTIENNE LOIGNON-BUTEAU
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Étienne Loignon-Buteau, résidant à Sherbrooke, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Stanstead-Est, certifie sous mon serment d'office avoir affiché l'avis public ci-dessus aux deux endroits déterminés par le conseil.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 4^e jour du mois de décembre 2024.



Étienne Loignon-Buteau
Directeur général et greffier-trésorier

RE : ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2024-08